



INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
AVICENNE - JEAN
VERDIER
1-7 Promenade Jean
Rostand

Directeur des soins
Laurence MELIQUE
laurence.melique@aphp.fr

Adjointe du directeur
Marie BERTHELOT
[marie-
francoise.berthelot@aphp.fr](mailto:marie-francoise.berthelot@aphp.fr)

Assistante de direction
Françoise BOUGEARD
Tél : 01 87 04 31 24
francoise.bougeard@aphp.fr

Coordinateur de Promotion
2023-2026
Abdelaziz YOUSFI
abdelaziz.yousfi@aphp.fr

Secrétaire Pédagogique
Corinne JUDITH
Tél : 01.87.04.31.25
corinne.judith@aphp.fr

DEPARTEMENT DE LA
FORMATION CLINIQUE
Responsable du
Département
Marie-Christine ISSARTEL
[marie-
christine.issartel@aphp.fr](mailto:marie-christine.issartel@aphp.fr)

Secrétaire du Département
Giovanna CHAMPIN
Tél : 01.87.04.31.23
giovanna.champin@aphp.fr

D.R.S.
CENTRE DE LA FORMATION ET DU
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Bobigny, le 30/05/2023

Etudiants Primo Entrants

Madame, Monsieur,

L'équipe de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Avicenne - Jean Verdier où vous venez d'être affecté(e) en vue d'y suivre les études préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) vous souhaite la bienvenue.

Une pré-rentrée administrative pour laquelle votre présence est vivement conseillée est organisée à :

**L'IFSI Avicenne - Jean Verdier
1-7 Promenade Jean Rostand
93000 Bobigny
(Entrée par la rue Marguerite Yourcenar)**

Le jeudi 31 août 2023 à :

- 9h30 pour les noms de famille de A à D inclus
- 14h00 pour les noms de famille de E à J inclus

Le vendredi 01 septembre 2023 à :

- 9h30 pour les noms de famille de K à N inclus
- 14h00 pour les noms de famille de O à Z inclus

Vous devez dès à présent confirmer votre inscription administrative en envoyant les documents aux départements concernés.

TOUTES LES PIECES doivent nous être retournées **au plus tard le 22 août 2023** par mail en format PDF (**aucune photo de document ne sera acceptée**) :

Au secrétariat pédagogique ifsiajv.pedagogie.dfc@aphp.fr	Au secrétariat de la formation clinique ifsiajv.stage.dfc@aphp.fr
<ul style="list-style-type: none"> - Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité - Baccalauréat - Avis d'affectation parcoursup - Fiche de renseignement administrative de l'IFSI (à télécharger sur le site internet) - Attestation CVEC Obligatoire (https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/) 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de sécurité sociale (https://www.ameli.fr) - RIB à votre Nom (compte courant de l'année en cours. Pas de livret A) - Demande d'ouverture de dossier administratif (à télécharger sur le site internet) - Assurance (couvert pour stage en milieu hospitalier)

Tous les documents doivent obligatoirement être renommés. Dans le cas contraire, votre inscription administrative ne sera pas effective.

Exemple : CNI_Nom_Prénom / Assurance_Nom_Prénom / Photo_Nom_Prénom

Les documents suivants seront à nous remettre le jour de la pré-rentrée en format papier dans une pochette plastique à votre nom :

- 4 photos d'identités (Nom et Prénom au dos de chaque photo)
- Dossier médical dûment rempli

Vous ne pourrez aller en stage que si vos vaccinations sont à jour (tuberculose, DTP, ROR : 2 injections, hépatite B : 3 injections + dosage des anticorps anti HBS, et visite d'aptitude chez un médecin agréé).

⚠ AU REGARD DES NOUVELLES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES, LA VACCINATION ANTI-COVID N'EST PLUS OBLIGATOIRE. EN REVANCHE, CELLE-CI RESTE TRES FORTEMENT RECOMMANDEE. Nous sommes en attente de directives complémentaires à ce sujet.

Un tutoriel vaccination est à votre disposition sur le site internet de l'IFSI.

Votre **1^{er} stage** aura lieu **du 30 octobre au 01 décembre 2023.**

Nous vous donnons la possibilité de trouver votre place en stage. Celui-ci doit s'effectuer dans un établissement de santé et votre encadrement (tutorat) doit être sous la responsabilité d'une infirmière diplômée d'Etat (IDE).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Département de la formation clinique dont vous trouverez les coordonnées dans l'entête de ce courrier.

Je vous rappelle que, sous certaines conditions, une aide financière régionale (bourse) peut vous être octroyée. Pour cela, nous vous invitons à consulter le site du **Conseil Régional** (<https://fss.iledefrance.fr>) pour préparer votre dossier. Le matricule de l'IFSI Avicenne Jean-Verdier est : **r94y39.**

⚠ IMPORTANT : SI VOUS AVEZ EFFECTUE UNE DEMANDE DE BOURSE AUPRES DU CROUS, IL EST URGENT D'ANNULER VOTRE DEMANDE !

L'IFSI ne dispose d'aucun hébergement. Cependant, si besoin et selon votre situation, vous pourrez faire une demande de logement auprès des services du CROUS de l'académie (<http://www.crous-creteil.fr>).

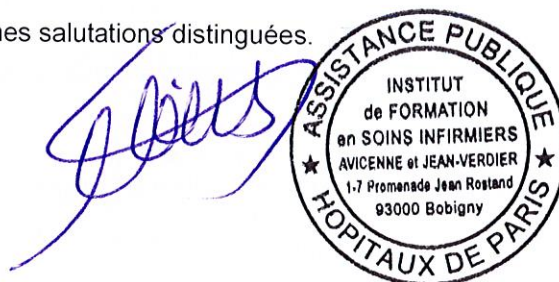
L'IFSI ne dispose d'aucune zone de stationnement. Le quartier étant en zone bleue, les transports en communs sont à privilégier.

Pour les séances de travaux pratiques organisées à l'IFSI, la tenue professionnelle est obligatoire (2 à 3 tenues : tuniques + pantalons blancs). A ce titre, un guide des tailles est présenté sur notre site internet et des informations vous seront communiquées le jour de la pré-rentrée.

Nous vous informons que la rentrée aura lieu le :

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 à 09H00 à l'USPN
UNIVERSITE SORBONNE PARIS NORD
CAMPUS DE BOBIGNY
1, rue de Chablis – 93000 BOBIGNY
AMPHITHEATRE MAIMONIDE

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Moyens d'accès à l'IFSI :

Venir en transport en commun :

- Métro Ligne : Terminus Bobigny - Pablo Picasso
 - Tramway T1 : Asnières Gennevilliers / Gare de Noisy-le-Sec - Station : Jean Rostand
 - Gare routière bus : 134 146 148 234 251 301 303 322 615 620
- Arrêt : Bobigny - Pablo Picasso ou Lamartine pour les bus 134, 146, 234, 303, 615 et Jean Rostand pour le bus 620.